

**Formulaire d'inscription :****Formation préparatoire au Certificat d'intermédiaire d'assurance AFA**

Session destinée aux examens de .....

**Coordonnées du.e la participant.e**

Nom .....  
Prénom .....  
Date de  
Naissance .....  
Rue .....  
CP ..... Ville .....  
Téléphone portable .....  
E-mail .....

**Coordonnées professionnelles**

Nom de  
l'entreprise.....  
Rue .....  
CP ..... Ville .....  
E-mail .....  
Téléphone .....

**Destinataire de la correspondance et de la facture**

- À l'adresse du.e la participant.e  
 À l'adresse de l'employeur

Je m'inscris à :

- Formation complète  
 Module no .... + préparation aux 2 examens  
 Préparation aux 2 examens + 1 jour de mise à niveau  
 Autres : .....

Par ma signature, j'accepte les conditions stipulées dans ce formulaire d'inscription.

Lieu et date .....

Signature participant.e .....

*Si la correspondance et les factures doivent être envoyées à l'employeur, celui-ci doit également signer ce formulaire d'inscription et s'engage ainsi à régler le montant de la facture.*

Lieu et date .....

Signature employeur .....

## Finance d'inscription

- **Inscription pour la formation complète** : CHF 2'500.- par participant.e
- **Inscription par Module.s** :
  - No 1 : Notions juridiques et Industrie de l'assurance - 3 jours - CHF 750.- par participant
  - No 2 : Assurances de choses et de patrimoine - 3 jours - CHF 750.- par participant
  - No 3 : Assurance sociales et de personnes - 4 jours - CHF 1'000.- par participant
- **Préparation aux examens** :
  - Préparation pour l'examen écrit : 2 jours - CHF 500.- par participant\*
  - Préparation pour l'examen oral : 2 jours - CHF 500.- par participant\*
    - \*Il y a lieu de compter une journée supplémentaire en cas d'inscription uniquement pour la préparation aux examens (hors module) - CHF 300.- par participant
  - Préparation individuelle à l'examen : 2 à 3 jours - sur demande
- Pour les **collaborateurs d'une même entreprise**, lors de la même session de formation, **rabais de** :
  - 5%, dès la 2ème inscription collective\*
  - 10%, dès la 5ème inscription collective\*
  - 5 % si les cours ont lieu dans les locaux de l'entreprise mandataire\*

*\*Rabais non-cumulatifs*
- **Le nombre de places étant restreint, les inscriptions seront traitées selon l'ordre d'arrivée.**
- Le paiement doit avoir été acquitté **une semaine avant le début de la formation.**

## Titre et Reconnaissances

La qualification acquise permet d'obtenir le titre d'« Intermédiaire d'assurance AFA ». Ce titre autorise l'inscription au Registre des intermédiaires de la FINMA en cas d'activité non liée et à l'enregistrement en tant que membre dans le registre CICERO en cas d'activité liée, un label de qualité reconnu dans l'industrie suisse de l'assurance.

« Fin 2025, le délai de transition de 2 ans prendra fin. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026, tous les intermédiaires d'assurance devront disposer des compétences et connaissances nécessaires, selon la LSA révisée. Ces normes ne seront adoptées qu'à l'automne 2024 et les examens nécessaires correspondants ne seront disponibles qu'un an plus tard, soit à partir de l'été ou automne 2025. Toute personne qui pendant le délai transitoire, obtient l'examen actuel d'intermédiaire d'assurance AFA ou un examen équivalent ou qui dispose déjà d'un tel examen doit s'assurer d'être enregistrée dans le registre Cicero en cas d'activité liée ou dans le registre FINMA en cas d'activité non liée. Il est ainsi garanti qu'elle n'aura pas besoin d'obtenir un nouvel examen et que l'exercice de son activité sera en conformité avec la législation suisse. »

<https://www.vbv.ch/fr/>

## Prérequis :

Bien qu'aucun prérequis ne soit exigé par l'AFA, il est tout de même nécessaire de travailler dans le secteur des assurances ou à tout le moins d'avoir l'envie d'évoluer et d'améliorer ses connaissances et compétences afin de maîtriser les situations professionnelles typiques dans ce domaine.

# Conditions Générales d'Inscription à la Formation d'Intermédiaire en Assurance AFA auprès de NAMAR Sàrl

## 1. Inscription et Confirmation

L'inscription à la formation s'effectue par courrier électronique à l'adresse suivante : [namar@namar.ch](mailto:namar@namar.ch). Le formulaire d'inscription dûment complété doit être joint. Une fois votre inscription validée, vous recevrez un courriel de confirmation, accompagné des informations pratiques relatives à la formation.

## 2. Conditions de Paiement

La facture de la formation sera envoyée par courriel. Le paiement doit être intégralement effectué avant le début de la formation. Toute inscription est ferme et définitive après réception du paiement. Aucun remboursement, total ou partiel, ne sera accordé en cas de désistement ou d'annulation, quel qu'en soit le motif, à moins que la formation ne soit annulée par l'organisateur pour non-atteinte du nombre minimum de participants.

## 3. Responsabilité en Cas d'Échec

La participation à la formation ne garantit pas la réussite aux examens d'Intermédiaire en assurance AFA. Chaque participant.e est seul.e responsable de ses résultats aux examens. NAMAR Sàrl, ainsi que ses formateurs et employés, déclinent toute responsabilité en cas d'échec aux examens, et aucune réclamation en lien avec les performances académiques ne pourra être acceptée.

## 4. Inscription aux Examens

Il incombe à chaque participant de s'inscrire aux examens auprès de l'Association pour la formation professionnelle en assurance (AFA), conformément aux délais et conditions spécifiés par celle-ci. Les frais d'examen sont à la charge des participant.e.s et seront directement facturés par l'AFA. NAMAR Sàrl n'intervient pas dans la gestion de ces inscriptions, ni dans la facturation.

## 5. Supports de Cours

Les supports pédagogiques fournis dans le cadre de la formation sont inclus dans le prix de l'inscription. Toutefois, certains ouvrages complémentaires requis pour l'examen AFA devront être acquis directement par les participant.e.s. Les informations relatives aux livres recommandés et aux points de vente seront communiquées en début de formation.

## 6. Absences

En cas d'absence à une session de formation, le.a participant.e est responsable de se procurer les contenus pédagogiques manqués. Aucune réduction de frais ou remboursement ne sera accordé en cas d'absence, quelle qu'en soit la raison.

## 7. Modifications Organisationnelles

NAMAR Sàrl se réserve le droit d'apporter des modifications au programme de la formation, aux horaires ou aux modalités, en fonction du nombre de participants inscrits ou pour des raisons organisationnelles. Toute modification sera communiquée aux participant.e.s en temps utile.

## **8. Annulation exceptionnelle par l'Organisateur**

En cas de force majeure, nous nous réservons le droit d'annuler exceptionnellement ou de reporter la formation. Dans ce cas, les participants seront informés au plus tard deux semaines avant le début du cours, et un remboursement complet des frais d'inscription sera effectué. Aucun autre dédommagement ou compensation ne pourra être réclamé.

## **9. Acceptation des Conditions**

L'inscription à la formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales. Ces conditions sont régies par le droit suisse. En cas de litige, les tribunaux compétents sont ceux du siège de la société NAMAR Sàrl